

Délibération n° 2013-30 du Comité syndical du Vendredi 19 Avril 2013

~~~~~  
**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCI (CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE)  
RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC COMMERCIAL PROSPECTIF ET ENQUÊTE  
DE COMPORTEMENTS D'ACHATS**

L'an deux mil treize le dix neuf avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 04 avril 2013.

|                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaients présents ou représentés :                              | <b>Christian BILHAC (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Alain CAZORLA, Manuel DIAZ, Bernard DOUYSET, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Jean-Marcel JOVER, Eric PALOC, Philippe SALASC, Michel SAINTPIERRE, Henri SOBELLA, Bernard SOTO, Jean TRINQUIER, Gérald VALENTINI, Luc VIALA, Louis VILLARET.</b> |
| Absents ou excusés :                                            | <b>Yves BAILLEUX MOREAU, Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Alain CHALAGUIER, Roger FAGES, André GAY, Joëlle GOUDAL, Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Jean-Claude LACROIX, Hadj MADANI, Rémy PAILLES, Frédéric ROIG.</b>                                                                                                 |
| <b>Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 17</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

**Considérant** que la CCI de Montpellier souhaite réaliser une étude portant sur un Diagnostic Commercial Prospectif appuyé sur une enquête de comportements d'achats, étude couvrant le territoire de la circonscription de la CCI de Montpellier et comprenant 2 Lots :

- Une enquête auprès des ménages sur les comportements d'achats des consommateurs. L'enquête permettra de connaître la provenance de la clientèle, d'évaluer le potentiel des dépenses, de connaître le partage du marché et l'identification des principales sources de concurrence. Il s'agit d'un diagnostic territorial indispensable aux acteurs publics et privés dans le contexte économique d'aujourd'hui.
- Une étude prospective à l'horizon 2020/2025. L'enquête devra permettre d'établir le bilan des forces et des faiblesses du secteur commercial à divers échelons territoriaux et zones géographiques, de connaître avec précision les aires d'influence des pôles, d'explorer puis de valider les pistes de redéploiement commercial, de rechercher une plus grande complémentarité des activités.

**Considérant** que cette étude abordera également les enjeux commerciaux du tourisme,

**Considérant** que le diagnostic sera une aide pour la réalisation des documents d'orientation et de planification urbaine,

**Saisi** d'une demande des 3 communautés de communes afin que le Sydel du Pays Cœur d'Hérault coordonne l'étude au niveau du bassin de vie du Cœur d'Hérault,

**Le Comité Syndical**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Décide,**  
**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- ✓ **D'approuver** le projet de convention de partenariat ci-annexé qui prévoit que chaque communauté de commune participera financièrement en intégrant des critères de population et de surface commerciale, calculés comme suit :

|       |        |                     |            |
|-------|--------|---------------------|------------|
| CCC   | 3% pop | 4% surface de vente | Moyenne 4% |
| CCVH  | 5% pop | 2% surface de vente | Moyenne 3% |
| CCL&L | 2% pop | 2% surface de vente | Moyenne 2% |

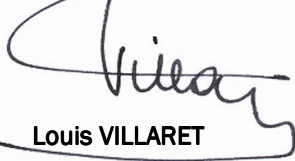
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 25 Avril 2013

Publiée le 25 Avril 2013

Transmise le 25 Avril 2013

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET